



Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Compte rendu de la réunion du 17.10.2014.

Le CHSCT des Hautes Pyrénées s'est réuni le 17 octobre 2014. L'ordre du jour de cette réunion était le suivant (la CGT ayant fait rajouter les points ④ ⑤ ⑥) :

- ① **Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 avril 2014.**
- ② **Rapport annuel 2013 du Médecin de prévention.**
- ③ **Présentation de la campagne DUERP/PAP 2014/2015.**
- ④ **Projet d'adaptation de l'organisation au SIP/SIE de Lannemezan.**
- ⑤ **Projet de création d'une caisse unique au CFP de Tarbes**
- ⑥ **Fusion SIP/CDIF**
- ⑦ **Suivi du programme d'intervention du CHS-CT.**
- ⑧ **Questions diverses.**

L'étude du rapprochement des deux Services de Publicité Foncière avait également été demandée par la CGT.

Les deux services ont fait l'objet le jour même (après-midi) d'une visite de l'Inspecteur Santé et Sécurité au travail et du secrétaire du CHSCT.

L'examen de la situation après visite sera demandé pour le prochain CHSCT.

En préambule et après la lecture des déclarations liminaires des organisations CGT et Solidaires et compte tenu des remarques faites à ce sujet, le Président a convenu que les réunions du CHSCT devaient se tenir selon un calendrier moins contraint.

En effet cette année deux réunions ont été programmées en octobre, ce qui permet certes de remplir l'obligation réglementaire de trois réunions par an mais force est de constater que ces 2 dernières réunions interviennent trop tard dans le calendrier.

A l'avenir au moins 2 réunions seront convoquées au cours du premier semestre.

Compte tenu de la densité du débat les points ⑤⑦ et ⑧ ont été reportés à la séance du 31 octobre 2014 qui devra également traiter du projet de déménagement du pôle fiscal à la DDFIP.

A noter que pour des sujets d'importance il aura fallu que la CGT demande leur inscription à l'ordre du jour pour que la direction daigne en parler.

Et ce, alors que comme le stipule la note d'orientation ministérielle 2014 : « **s'agissant des réorganisations de service, il est important de mesurer le plus en amont possible l'impact des projets sur la santé physique et mentale ainsi que sur les conditions de travail des personnels concernés** ».

A cet effet, le secrétariat général du Ministère a d'ailleurs mis à disposition des directions une fiche d'impact devant être transmise aux membres du CHSCT et du Comité Technique Local.(fiche d'impact, voir le modèle à l'adresse suivante sur le site CGT FP 65 : http://www.financespubliques.cgt.fr/65/IMG/pdf/fiche_impact.pdf)

On ne peut donc que déplorer, pour ne pas dire plus, la vision réductrice du dialogue social et du rôle du CHSCT affichée par le président/ directeur.

■ Le cas pratique de la fusion SIP/CDIF : ou l'absence de transparence considérée comme un des beaux-arts.

Sur cette question la CGT est revenue sur la méthode utilisée par la Direction :

- Information sur le projet le 13 mai 2014.
- Après avoir indiqué que le sujet serait traité sans précipitation une note de la DGFIP demandait à ce que les projets de fusion soient transmis pour le 31 juillet 2014.
- Une pétition intersyndicale signée par la quasi-totalité des agents du SIP et du CDIF demandant une réflexion sur le fond est qualifiée de ridicule par le Directeur.
- 2 groupes de travail réunissant direction/chefs de service/agents se tiennent durant l'été.
- ➔ Aucune information n'est communiquée ni au comité technique ni au CHSCT.

Ainsi, alors que l'on ne peut nier l'importance et l'impact du projet, la direction s'est volontairement affranchie de ce que sont ses obligations.

Aucune fiche d'impact réalisée, aucun compte rendu des deux groupes de travail et pour couronner le tout : transmission à la direction générale d'un avant-projet dans le cadre d'un groupe de travail national se réunissant le 15 octobre 2014.

Nous avons bien là un condensé de tout ce qu'il ne faut pas faire.

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail a d'ailleurs indiqué au président/directeur qu'il convenait que de telles opérations soient examinées le plus en amont possible, rappelant la nécessité de fournir aux membres du CHSCT toutes les infos nécessaires (de la fiche d'impact aux comptes rendus de groupes de travail).

La CGT a demandé à ce que l'avant-projet communiqué à la DGFIP soit remis aux représentants des personnels et porté à la connaissance des agents qui sont les premiers concernés.

Se réfugiant derrière l'éventualité d'une remise en cause du calendrier national, le directeur oubliant une nouvelle fois son rôle de président du CHSCT s'y est refusé.

En clair le **directeur/président** persiste et signe. En dépit des rappels effectués par les représentants du personnel et l'inspecteur santé et sécurité, il confirme sa volonté de mener cette opération de restructuration dans l'opacité.

La CGT va demander par écrit communication de ce projet à l'ensemble des membres du CHSCT et prendra ses dispositions quant à sa participation à la prochaine réunion du CHSCT en fonction de la réponse directionnelle.

Comme elle l'a indiqué dans sa déclaration liminaire, la CGT ne se prêtera pas au jeu qui consiste à faire du CHSCT une simple chambre d'enregistrement des projets directionnels.

Et cela d'autant plus que les opérations annoncées dans notre département comme ailleurs font partie intégrante d'un plan d'adaptation du réseau et des structures à l'horizon 2018/2019.

Les grandes manœuvres de la casse du réseau et des missions sont en marche et l'on voudrait que les agents en payent le prix fort sans mot dire.

■ Projet de réorganisation du SIP/SIE de Lannemezan :

Les organisations syndicales ont rappelé qu'elles avaient été interpellées par les agents du Centre des Finances de Lannemezan sur le projet de réorganisation engagé par la chef de service et les conséquences qu'il engendrait en matière de répartition des tâches et d'installation.

Les agents, dans leur grande majorité, considéraient en outre que ce projet était mené sans véritable concertation.

Le projet qui avait obtenu l'aval du directeur départemental devait se concrétiser le 29 septembre 2014.

A la suite d'une heure mensuelle d'information syndicale déposée par la CGT et organisée le 24 septembre, et après saisine du CHSCT, le projet a été suspendu.

Là encore, et à l'image du projet SIP/CDIF on a assisté au déroulement d'un canevas qui semble être la marque déposée de la DDFIP 65 :

Partant du constat indéniable des difficultés de fonctionnement dû à des années de suppressions d'emplois, la direction considère qu'une réorganisation d'ampleur s'impose, avec la polyvalence des agents comme remède au manque d'effectifs.

Et à partir de là, on déroule : absence de fiche d'impact, pas d'information en amont du CT et du CHSCT et en bout de course présentation (éventuelle) une fois le projet bouclé et déjà appliqué.

La réaction des agents des finances du centre des finances de Lannemezan apporte un démenti catégorique au bien-fondé de la méthode.

Une nouvelle réunion de service a eu lieu lundi 14 octobre au centre des finances de Lannemezan.

Une seconde réunion doit être organisée en présence du secrétaire du CHSCT et de l'assistante de prévention le 3 novembre 2014.

A la demande de la CGT et de Solidaires, le directeur a indiqué que ces réunions ne fixeraient pas d'échéance à court terme pour la réorganisation.

Nous suivrons de près le déroulement de cette concertation. Nous n'accepterons pas que les conditions de travail des agents soient la variable d'ajustement pour pallier aux difficultés nées des destructions d'emplois ininterrompues.

■ Rapport annuel 2013 du médecin de prévention :

Le rapport est accessible à l'adresse suivante sur le site CGT FP 65 : <http://www.financespubliques.cgt.fr/65/IMG/pdf/rapport-mp-2013.pdf>

Il conclut notamment : « **Le mal être n'est plus un sujet tabou. Les plaintes sont identifiées et concernent le changement (fusion), la surcharge de travail, le manque de soutien et de reconnaissance et aussi les difficultés relationnelles** ».

Beaucoup de choses sont dites en peu de mots mais révélatrices des maux qui accablent les agents de la DGFIP et qui ont pour cause la destruction ininterrompue d'emplois depuis douze ans, l'absence de perspectives et de reconnaissance.

Le médecin de prévention a également souligné le fait qu'un taux d'absentéisme anormalement élevé avait été constaté lors des visites annuelles obligatoires des agents occupant des postes identifiés à risque (risque routier par exemple pour les géomètres, EDAR ou vérificateurs).

34 absences constatées sur 49 convocations.

Un rappel du caractère obligatoire de ces visites va être fait auprès des agents concernés.

Un débat a eu lieu sur le nombre d'agents concerné, l'inspecteur ayant indiqué que le périmètre des agents concerné était peut être surestimé.

Il n'a pas été décidé de revoir ce périmètre.

■ L'assistant de prévention peut-il réellement jouer son rôle ?

La CGT est revenue sur la nécessité de pouvoir bénéficier d'un assistant de prévention à temps plein dans le département.

Actuellement, et alors que l'on voit se profiler des opérations de restructuration à répétition, l'assistant de prévention exerce sa mission à 60 % seulement.

Le Directeur/président nous a ressorti la sempiternelle chanson sur la demande irréaliste (utopique) de la CGT incapable selon lui de tenir compte des réalités et des contingences du terrain.

Pour appuyer ses propos il demanda à l'Inspecteur Santé et Sécurité au travail de lui donner une photographie de Midi Pyrénées sur la question.

➔ Résultat des courses : le Lot, l'Ariège, le Tarn, le Tarn et Garonne, disposent d'un assistant à temps plein, le Gers à 80 %, seul l'Aveyron se rapprocherait de la situation Haut Pyrénéenne ; la Haute Garonne disposant quant à elle de 2 assistants à temps plein.

Qui plus est, l'Inspecteur rappela que le contenu de la mission était vaste et qu'un temps plein était bien entendu souhaitable.

Le directeur/président qui nous épargna pour une fois l'exemple Héraultais en conclut qu'il ne fallait rien changer malgré le démenti qui venait d'être apporté à ce qui se voulait une démonstration.

■ Présentation de la campagne DUERP/PAP 2014/2015 :

Le Président a présenté la principale innovation de la campagne qui consiste à effectuer une année sur deux le recensement général des risques dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

Pour la CGT, l'argument directionnel qui consiste à invoquer la lourdeur de la procédure n'est pas le fond du problème.

Confrontée aux difficultés de s'astreindre au respect de la loi qui prévoit le recensement annuel des risques, la DGFIP, plutôt que de se donner les moyens de parvenir à une meilleure construction des DUERP (ce qui supposerait notamment que les services puissent avoir le temps de travailler collectivement à l'élaboration du DUERP) décide d'espacer l'exercice.

Pour la CGT ce n'est pas en passant d'un exercice annuel à un exercice biennuel que l'on garantira la prise en compte individuelle et collective du recensement des risques. Il se pourrait même que l'on aboutisse au résultat inverse.

■ Questions diverses :

La CGT a signalé la nécessité de faire installer une rampe d'accès au sous-sol de la trésorerie de Vielle Aure et a évoqué l'installation de la climatisation à l'étage de la trésorerie de Bagnères.

Le Président a fait savoir que la mairie de Bagnères avait confirmé son intention de financer le projet en 2015.

Compte tenu de la teneur des débats de ce CHSCT et des difficultés d'audition affichées par le Directeur/président :

Les représentant(e)s du personnel ont adopté une motion à l'unanimité demandant à ce que toute opération de réorganisation de service fasse impérativement l'objet d'une information en amont du CHSCT et du CT.

Pour cela l'administration devra veiller à la réalisation de fiches d'impact et transmettre les relevés de conclusions des groupes de travail qu'elle aura réunis.

Les points suivants non traités lors de cette séance seront examinés lors d'un prochain CHSCT.

- Projet de création d'une caisse unique au CFP de Tarbes
- Suivi du programme d'intervention du CHS-CT.

Seront également examinés :

- le déménagement du pôle fiscal à la DDFIP,
- le rapport de visite de la trésorerie de Luz saint Sauveur de l'inspecteur santé et sécurité au travail,
- les fiches de signalement recensées dans le département.

La CGT, si elle participe à la réunion, demandera également à ce que soient évoquées les conditions de mise en place du plan local de prévention des risques psycho sociaux, faisant suite à la signature de l'accord-cadre sur la question le 22.10.2013.

■ Vos représentants CGT présents à la réunion du 17.10.2014 :

- ♦ Bernard Fourcade
- ♦ Didier Vergé
- ♦ Jean Michel Hangar
- ♦ Marc Maisonneuve
- ♦ José Navarro (nommé en qualité d'expert)